



ecogeos
environnement & territoires

Elaboration du Programme Local de
Prévention des Déchets Ménagers et
Assimilés (PLPDMA)



Résultats de la consultation publique
Novembre 2025

1- CONTEXTE ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

2- SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC



1- CONTEXTE ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

2- SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

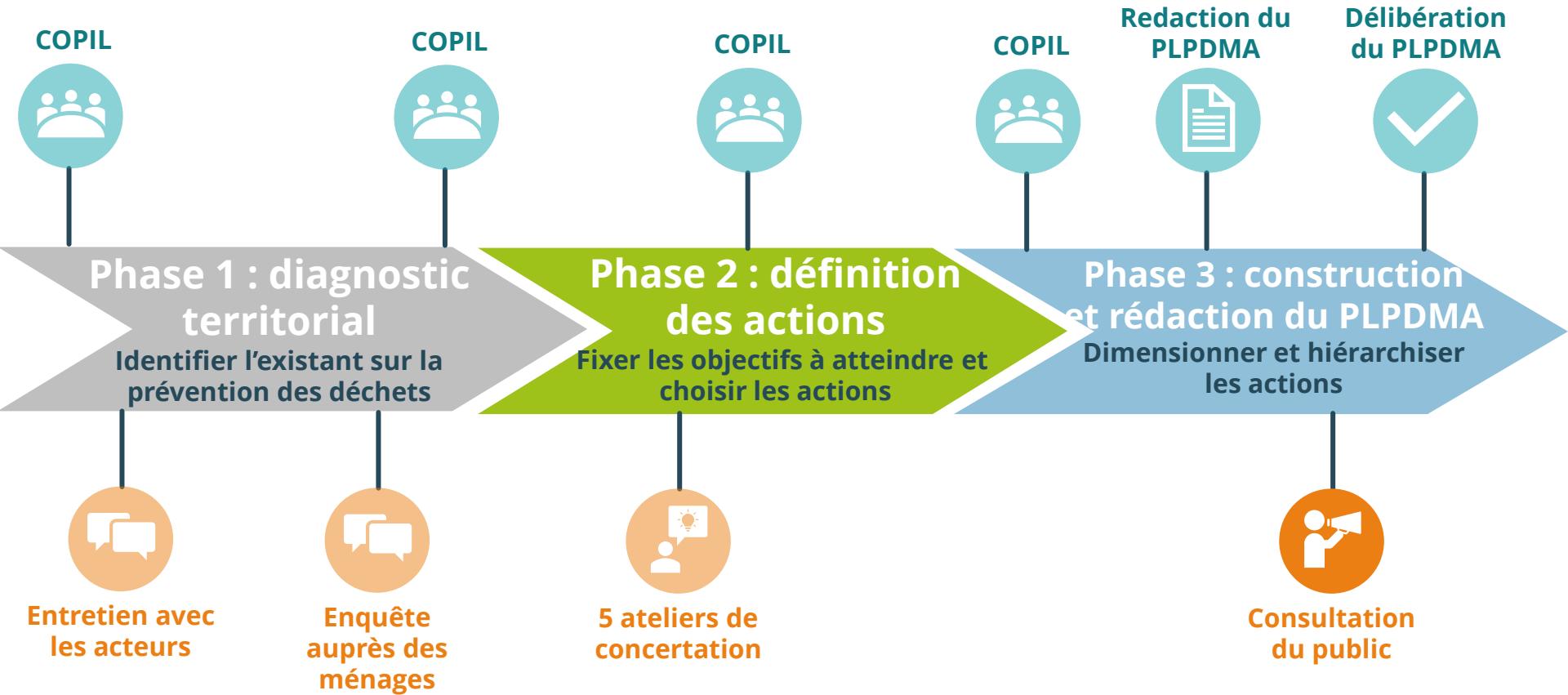




● Contexte réglementaire des PLPDMA

L'élaboration de **programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est **obligatoire depuis 2012** en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA est précisé dans le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA. Les PLPDMA sont élaborés pour **6 ans**.

● Elaboration du PLPDMA 2026 -2031 du SIAVED





La consultation du public

● Contexte réglementaire de la consultation du public

La Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution, énonce dans son article 7 que « **toute personne a le droit**, dans les conditions et les limites définies par la loi, [...] **de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement** ».

L'article L123-1-A du Code de l'Environnement (CE) stipule que la participation du public prend la forme d'une **participation par voie électronique** pour les plans, **programmes** et projets. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est concerné par cet article.

L'article L123-19-1 CE, points I et II, décrit les modalités de déroulement de la consultation du public dans le cadre d'un PLPDMA.

● Modalités de la consultation retenues par le SIAVED



Consultation du public via un questionnaire en ligne



Enquête ouverte du 13 octobre 2025 au 3 novembre 2025



Diffusion de la consultation du public via une communication aux communes et aux adhérents publication sur le site internet du SIAVED et envoi aux membres du COPIL



Le projet PLPDMA et sa synthèse ont été partagés sur le site internet du SIAVED et sur le questionnaire de consultation du public

5. Consultation du public (pendant 21 jours)

Les usagers sont invités à consulter [le projet](#) et [le rapport](#) du PLPDMA entre le 13 octobre et le 03 novembre 2025

Leur avis est pris en compte pour finaliser le programme d'actions. Le formulaire de consultation est disponible sur [ce lien](#).

1- CONTEXTE ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

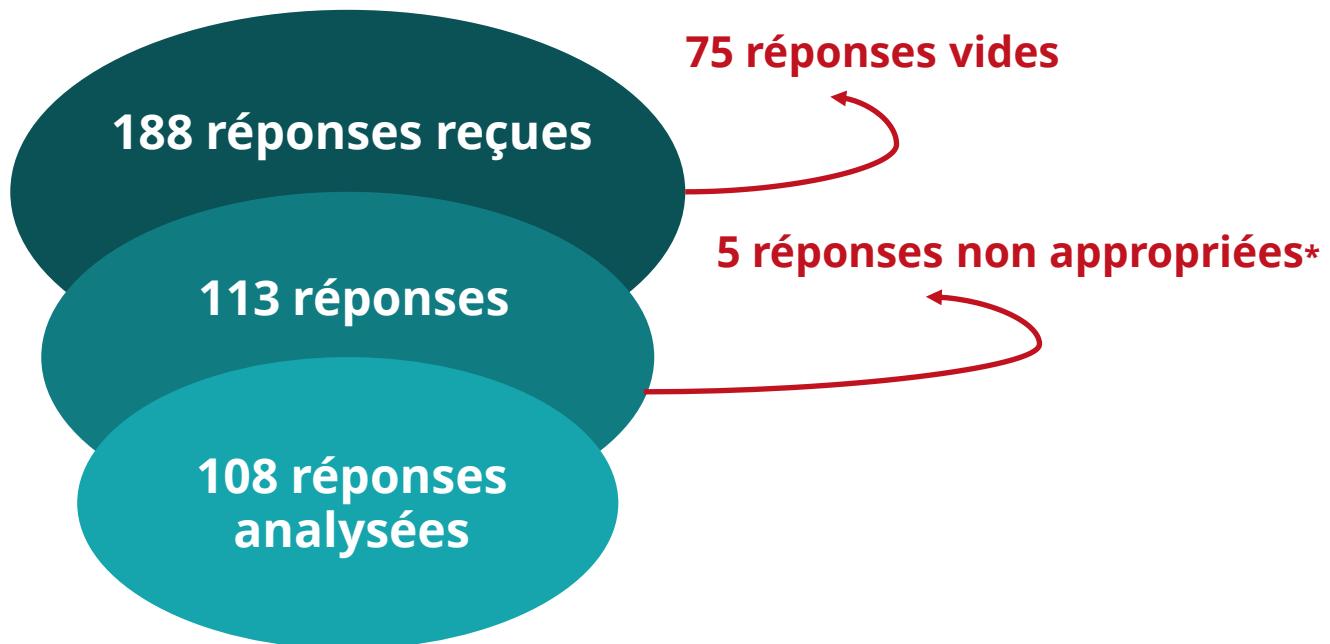
2- SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC





● Réponses globales du questionnaire

Un premier tri global de réponses est effectué



Les 108 réponses à analyser sont ensuite traitées action par action

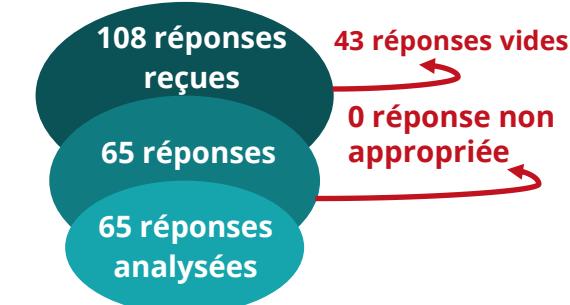
Plusieurs questions sur le coût du service ont été classées hors-sujet car pour rappel, les modalités de collectes et de financement du service sont du ressort des intercommunales et non du SIAVED



Axe 1 – Réduire le gaspillage alimentaire

Action n°1 : Accompagner les services de restauration collective

- 32 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 4 commentaires positifs (« bon accompagnement », « très bon projet », « action intéressante » ...)
- 29 propositions des répondants :
 - Amélioration de la qualité et de l'origine des aliments
 - Adaptation des menus et des proportions
 - Implication et sensibilisation des acteurs (parents, agents, élus)
 - Maitrise du prévisionnel des effectifs et simplification des réservations/annulations
 - Faire évoluer les habitudes de services (self-service ou à l'assiette)
 - Traitement des déchets alimentaires : aide pour l'installation d'un composteur, poulailler
 - Redistribution et dons alimentaires aux associations et/ou ménages (7)



Propositions qui seront étudiées par le SIAVED afin de faire parti ou non du plan d'actions des établissements

La distribution de composteurs est prévue dans l'action 3
La distribution de poulaillers ne fait pas parti du PLDPMA

Non prévue au PLDPMA
A intégrer dans l'action ?

Seules les denrées non servies aux convives peuvent être redistribuées sous conditions (traçabilité, maintien de la chaîne du froid etc.)



Axe 1 – Réduire le gaspillage alimentaire

9

Action n°2 : Mieux communiquer auprès des particuliers et entreprises sur le gaspillage alimentaire

- 32 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 5 commentaires positifs (« très bonne action », « très bien »...)
- 1 commentaire global : « document trop complexe et trop long »
- 2 commentaires hors-sujet : augmenter la fréquence de la collecte sélective
- 20 propositions des répondants :

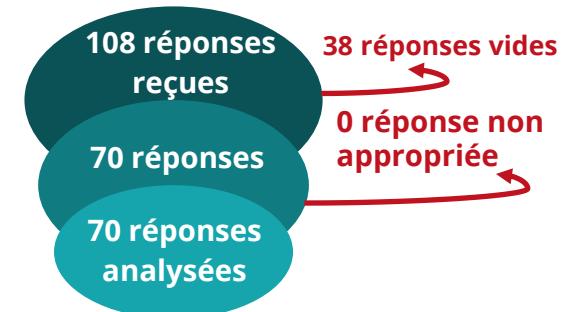
- Diffuser les bonnes pratiques (recettes anti-gaspi, listes de courses ...) via plusieurs canaux (7)
 - Organiser des pesées de gaspillage alimentaire pour les ménages (1)
 - Limiter les supports papiers qui impliquent plus de gaspillage et favoriser le porte-à-porte et les étiquettes sur les bacs (2)
 - Intégrer les CSE et les HSE des entreprises (1)
 - Cibler en priorité les grandes surfaces (2)
 - **Proposer plus d'ateliers et aborder d'autres thèmes** (comprendre les dates de péremption, planifier les repas, sources d'approvisionnement abordables etc.) (2)
 - **Organiser les ateliers dans toutes les communes** et pas seulement sur des communes ciblées (1)
 - Intégrer les associations de solidarité afin de sensibiliser aux besoins des plus vulnérables (2)
 - Distribuer gratuitement des composteurs et reconduire l'opération poules
-
- 108 réponses reçues
60 réponses analysées
48 réponses vides
0 réponse non appropriée
- Déjà inclue dans l'action
- Des opérations de pesées sont prévues dans l'action 14
- Ces propositions seront étudiées lors de l'élaboration de la communication de l'action
- Les ateliers sont prévus pour les communes volontaires
Augmenter le nombre d'ateliers ?
- Le SIAVED pourra intégrer ces acteurs à la CCES
En lien avec l'action n°1, le SIAVED pourra travailler avec les associations de solidarité
Le SIAVED réfléchira à intégrer ces acteurs aux PLDPMA
- La distribution de composteurs est inclue dans l'action n°3
La distribution de poules ne fait pas partie du PLDPMA



Axe 2 – Faire de la prévention des biodéchets une priorité

Action n°3 : Sensibiliser au compostage et à la collecte des DALIM

- 19 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 6 commentaires positifs (« indispensable », « très bonne idée »...)
- 1 commentaire hors-sujet : renforcer la collecte des déchets verts
- 8 commentaires sans proposition :
 - Non favorable au compostage (odeurs, nuisances, difficulté de se déplacer, difficile à réaliser en zone urbaine etc.) (5)
 - Emplacements des PAV non adéquates
- 36 propositions des répondants :
 - Distribuer des composteurs gratuits en fournissant les explications nécessaires à son utilisation et diffuser les bonnes pratiques au maximum (exemple : mise en ligne de tutoriels en ligne, spots à la télévision, court-métrage) (21)
 - Faciliter l'achat de composteurs
 - Installer des points d'apport volontaire en zone urbaine, proposer une collecte des déchets à composter
 - Favoriser le compostage partagé
 - Proposer le compostage à l'échelle communale ou au niveau des déchèteries



La pratique du compostage reste au choix de l'usager

Nous vous invitons à faire part de votre remarque au service collecte du SIAVED

La distribution gratuite des composteurs est inclue dans l'action Le SIAVED étudiera les propositions de communication afin de compléter le dispositif prévu

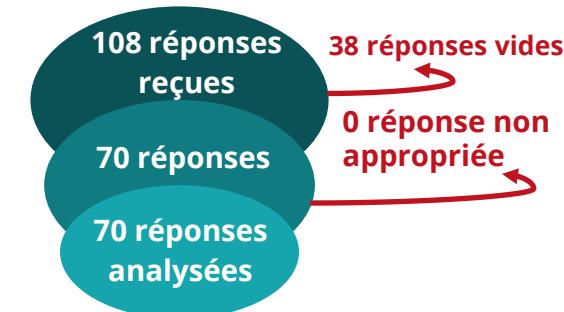
Le SIAVED distribue des composteurs pour l'habitat individuel et met en place une collecte en point d'apport volontaire dans les secteurs urbains



Axe 2 – Faire de la prévention des biodéchets une priorité

Action n°3 : Sensibiliser au compostage et à la collecte des DALIM

- Proposer des composteurs de petits volumes pour les personnes seules
- Proposer des solutions pour lutter contre les nuisibles (ex: distribuer des sacs raticides, boxes de compostage hermétiques* ...)
- Promotion du compostage par les élus
- Mise en relation des particuliers ayant du compost à donner avec ceux qui souhaitent s'en procurer
- Faire le lien avec les agriculteurs (transmission du compost des particuliers aux agriculteurs)



Le SIAVED distribue 2 volumes de composteur

Les solutions contre les nuisibles relève de la propreté urbaine et non de la compétence du SIAVED
Le compostage ne peut pas être réalisé hermétiquement

Les élus seront sensibilisés dans le cadre de l'action 12

Le SIAVED étudiera cette solution dans le cadre de son outil territorial

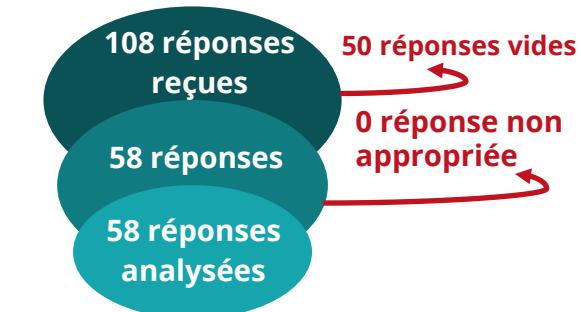
Le compost non normé ne peut pas être fourni à un professionnel



Axe 2 – Faire de la prévention des biodéchets une priorité

Action n°4 : Accompagner à la gestion de proximité des végétaux

- 20 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 7 commentaires positifs (« très bonne idée», « top», « bonne initiative »...)
- 17 commentaires hors-sujets :
 - Augmenter la plage de collecte en porte-à-porte des déchets verts et/ou la décaler pour être en phase avec l'autorisation des tailles des haies
 - Améliorer l'accès en déchèterie
 - Instaurer une collecte des sapins de Noël
 - Mettre à disposition du compost issu de la collecte des déchets verts pour promouvoir la collecte
 - Ne plus incinérer les déchets verts en déchèterie
 - Plus de personnel pour désherber et entretenir l'espace public
- 14 propositions des répondants :
 - Proposer le service de broyage à domicile plutôt que sur la place communale afin de faciliter la gestion des déchets verts pour ceux qui rencontrent des difficultés de transport.
 - Proposer 2 fois par an une porte ouverte des serres municipales avec vente de végétaux adaptés au territoire
 - Mise en place de conventions avec les jardins communautaires, jardins partagés ou jardins ouvriers pour leur proposer des déchets verts à réemployer



Ces éléments ne participent pas à la gestion de proximité des végétaux



Le SIAVED propose une aide à l'achat de broyeurs mais ne peut pas prendre en charge financièrement un service de broyage à domicile



Action qui pourra être portée par les communes dans le cadre de l'action 12 (les serres sont hors périmètre de gestion du SIAVED)



Le SIAVED étudiera cette solution dans le cadre de son outil territorial





Action n°4 : Accompagner à la gestion de proximité des végétaux

➤ 14 propositions des répondants :

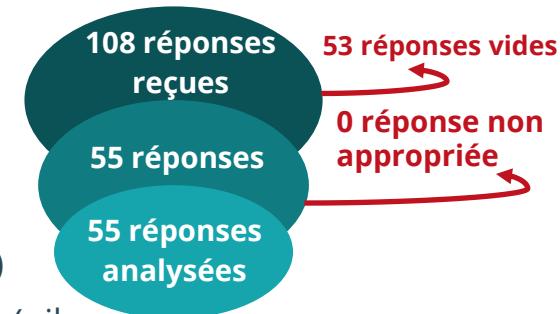
- Se rapprocher des éco-jardiniers du PNRSE pour la sensibilisation → **Le SIAVED en prend note et pourra faire appel à la structure**
- Sensibiliser sur l'utilisation du broyat
- Sensibiliser au jardinage au naturel (les végétaux en permacultures, favoriser la biodiversité, périodes de tontes et élagage ...) } **Déjà incluses dans l'action**
- Distribuer des composteurs → **Inclue dans l'action n°3**
- Supprimer la collecte des déchets verts → **Inclue dans l'action n°17**
- Mettre à disposition des ménages du compost issu de la collecte des déchets alimentaires pour sensibiliser à son utilisation → **Les déchets alimentaires sont valorisés par méthanisation et non par compostage**
- Mise en ligne de tutoriels sur le jardinage au naturel → **La proposition sera étudiée dans cadre des moyens de communication de l'action**
- Aide à l'achat de tondeuses et débroussailleuses → **Ces outils ne permettent pas de réduire la quantité de végétaux produits**
Ouverture de l'aide aux tondeuses mulching ?



Axe 3 – Augmenter de la durée de vie des objets

Action n°5 : Mettre en réseau et accompagner des acteurs réemploi-réparation

- 18 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 10 commentaires positifs (« Bonne initiative », « Favorable », « Très bien » ...)
- 1 commentaire HS (Centraliser les lieux de collecte des déchets spéciaux (piles, ampoules, PAE))
- 27 propositions des répondants :
 - Renforcer la communication et la prévention (« publicité », « communication fiable pour trouver un Repair Café », « prévoir des réunions d'information »)
 - Réponse aux questionnements / inquiétudes (« Pas toujours simple »)
 - Augmenter le nombre d'acteurs du réemploi et de la réparation
 - Repair Café permanent
- Faciliter le don → **Proposition déjà prévue dans les actions n°6 et n°7**
- Créer un Repair Café ambulant pour les petites communes → **La création d'un RC permanent par an est prévue dans l'action**
- Organiser des sollicitations de bénévoles auprès des villes concernées, ciblant des compétences en électronique, informatique, etc.
- Développer un réseau de troc
- Mettre en place des "bibliothèques d'outillage (« Permettre d'emprunter des outils ou petits électroménagers pour une durée limitée »).



Propositions déjà incluses dans l'action

Ces propositions seront proposées au groupe de travail prévu dans cette action.



Axe 3 – Augmenter de la durée de vie des objets

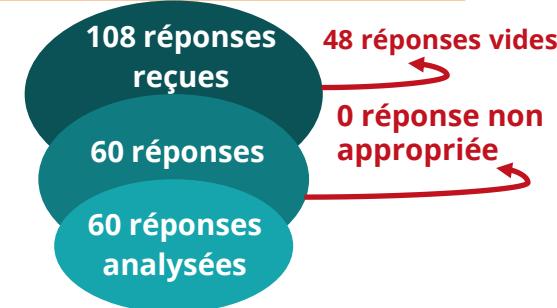
Action n°6 : Développer le réemploi en déchèterie

- 27 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 5 commentaires positifs (« Bonne initiative », « C'est parfait, il faut que ça dure »)
- 7 commentaires hors-sujets : (aide par les agents de déchèteries, action nationale/mondiale, déchèteries mobiles, ateliers modèle Leroy Merlin)

- 21 propositions des répondants :
 - Autoriser la récupération
 - Clarifier le public autorisé à récupérer des pièces détachées et assurer la traçabilité afin de prévenir tout trafic.
 - Installer des bennes pour appareils électroménagers

- Augmenter le nombre d'acteurs du réemploi et de la réparation
- Repair Café/Ressourcerie permanent

- Prendre en compte les personnes non véhiculées
- Développer une donnerie / un réseau de troc
- Renforcer la communication et la prévention



L'étude de zones et procédures de récupération est prévue dans le cadre de cette action

Les appareils électriques peuvent être déposés dans certaines grandes surfaces, en déchèteries ou repris par les magasins en cas d'achat d'un appareil neuf

Propositions déjà incluses dans l'action n°5
La création d'un Repair café permanent dans les locaux du SIAVED a été envisagé mais non retenu dans le PLPDMA.

Le déplacement des usagers non véhiculés en déchèterie n'est pas du ressort du SIAVED

Un réseau de don/troc pourra être envisagé dans l'application lié à l'action n°7

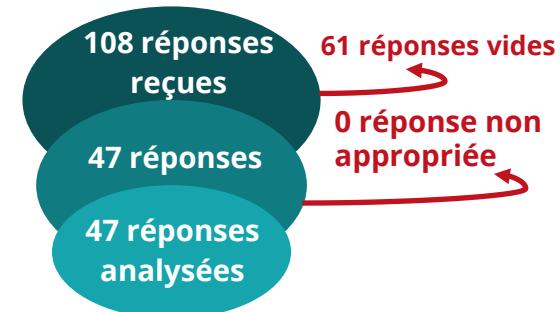
Proposition déjà incluse dans l'action n°15



Axe 3 – Augmenter de la durée de vie des objets

Action n°7 : Créer un outil territorial du réemploi et de la réparation

- 25 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 8 commentaires positifs (« Beau projet », « Très bien », « Il faut développer cette idée » ...)
- 3 commentaires hors-sujets : (dérives, fusionner action 5 et 7)
- 11 propositions des répondants :
 - Centraliser les informations
 - Renforcer le lien avec les communes
 - Ajouter une plateforme pour pièces détachées d'électroménager
 - Davantage de communication / prévention
 - Répair Café / Ressourcerie permanent au sein de déchetterie
 - Développer une donnerie
 - Mettre en place un comité pour réemployer ou réparer les équipements publics et créer des aménagements innovants à partir de matériaux recyclés.



Propositions déjà incluses dans l'action

Proposition déjà incluse dans l'action n°15

La création d'un Repair café permanent ou d'une ressourcerie dans des locaux du SIAVED a été envisagé mais non retenu dans le PLPDMA

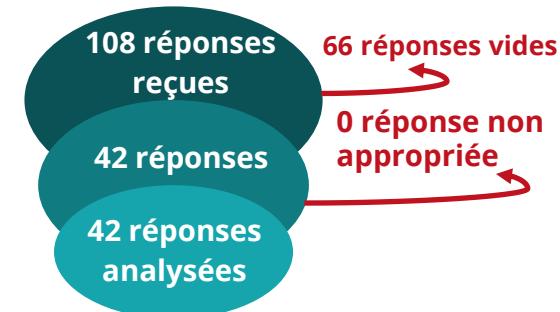
Cette proposition sera proposée au groupe de travail prévu dans l'action n°5 et dans les propositions aux communes via l'action n°12



Axe 4 – Réduire les déchets des entreprises

Action n°8 : Opération « Artisans et commerçants zéro déchet »

- 24 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 1 commentaire positif (« bien»)
- 7 commentaires sans proposition :
 - Demander les mêmes requis aux particuliers et aux entreprises et obliger les professionnels à trier leurs déchets
 - Dépôts sauvages des professionnels sur le territoire
 - Difficile à mettre en place car nécessite un changement des habitudes
 - Action à actualiser et à reprendre
- 10 propositions des répondants :
 - Prévoir la mise en lumière des participants et décerner des prix « Artisans/commerçants ZD »
 - Aider les professionnels à gérer les déchets spécifiques
 - Définition des objectifs, structuration un plan d'actions et mise en place de véritables outils opérationnels pour diminuer les impacts environnementaux des artisans et commerçants



- Le SIAVED assure la gestion de des déchets des ménages et des entreprises produisant moins de 1100 L/semaine dans les mêmes conditions
- La gestion des déchets sauvages ne fait pas partie des compétences du SIAVED

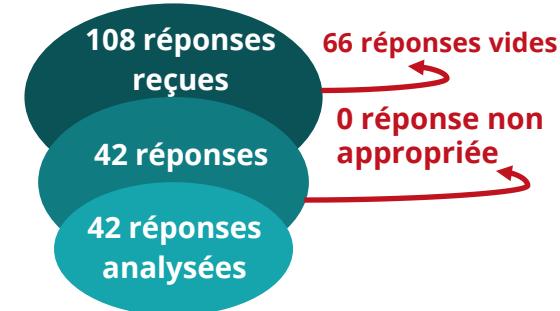


Proposition déjà incluses dans l'action



Axe 4 – Réduire les déchets des entreprises

Action n°8 : Opération « Artisans et commerçants zéro déchet »



- Promouvoir le vrac →
- Mettre en évidence les avantages de la démarche ZD pour les consommateurs →
- Focus sur les marchés, notamment avec les cageots →
- Intégrer les informations des participants à l'outil territorial →

Démarche non ciblée dans le cadre du PLPDMA mais pourra être un axe choisi par les participants de cette action

La communication de la démarche ZD est prévue dans le cadre de l'action 14 et pourra être un axe choisi par les participants dans le cadre de cette action

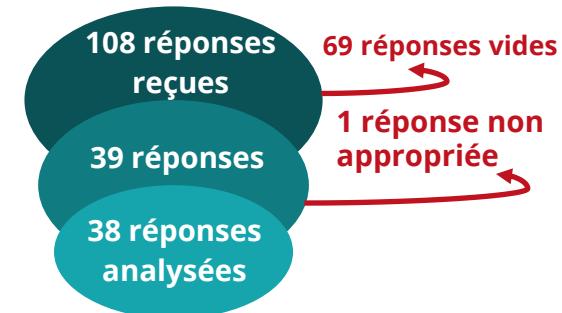
La communication de la démarche ZD est prévue dans le cadre de l'action 14 et pourra être un axe choisi par les communes dans le cadre de l'action 12

Les professionnels engagés seront intégrés dans l'outil territorial de l'action 7



Action n°9 : Sensibiliser dans les entreprises

- › 22 réponses sans commentaire sur cette fiche
- › 1 commentaire positif (« bien»)
- › 2 commentaires hors-sujets
 - › Intégrer les eaux usées
 - › Communiquer pour toucher les citoyens
- › 13 propositions des répondants :
 - › Echanger avec le service SSE des entreprises
 - › Organiser des conférences zéro déchet pour les entreprises
 - › Inciter à :
 - › la digitalisation
 - › au réemploi
 - › au tri
 - › aux certifications (ISO et RSE)
 - › Distribuer des poubelles de tri (2)
 - › Proposer des pistes d'économies aux entreprises (2)
 - › Aider à la gestion des déchets spécifiques (1)
 - › Intégrer les agriculteurs à l'action (1)



Propositions déjà incluses dans l'action

Le SIAVED distribue des poubelles de tri aux entreprises qui produisent moins de 1100 L/semaine dont les déchets sont assimilés à ceux des ménages

Le champ de compétences du SIAVED concerne les déchets ménagers et assimilés

Le SIAVED a fixé les limites de l'action et n'intègre pas ces propositions

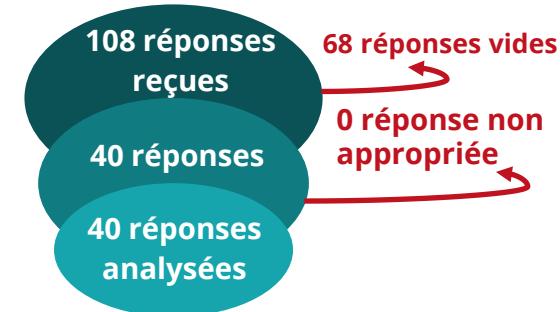


Action n°10 : Ateliers de consommation responsable pour les citoyens

- 20 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 5 commentaires positifs (« top », « ça serait bien », ...)
- 2 commentaires hors-sujets

- 13 propositions des répondants :
 - Renforcer la communication et la prévention
 - Retours négatifs, incluant crainte ou questionnement
 - Les entreprises et la grande distribution génèrent les déchets pas les usagers
 - Développer la prévention dans les écoles

 - Récompenser les personnes fournissant des efforts



→ **Proposition déjà inclue dans toutes les actions du PLPDMA**

→ **Le rôle du PLPDMA est donner des solutions aux usagers pour réduire leurs déchets et ne peut agir à une échelle globale des industriels.**

→ **Proposition déjà incluse dans l'action n°16**

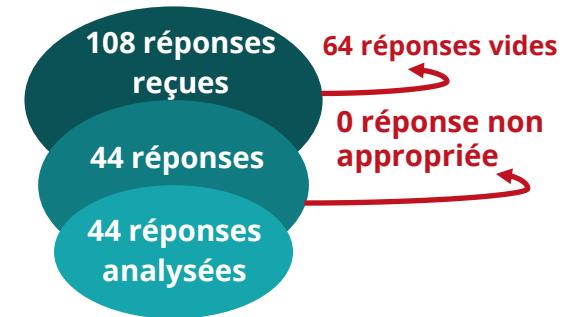
→ **De manière globale, la réduction des déchets permet de maîtriser les coûts de collecte et traitement.**



Axe 5 – Consommation responsable

Action n°11 : Promouvoir la consigne pour réemploi sur le territoire

- 21 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 5 commentaires positifs (« Oui, favorable », « Très bien vu », « 100 POUR 100 POUR » ...)
- 5 commentaires hors-sujets : (plastification des emballages, consigne historique et en Belgique, cas particulier)
- 13 propositions des répondants :
 - Renforcer la communication et la prévention / Manque d'information
 - Instaurer des points de collecte de la consigne pour les bouteilles en verre (eau et lait) dans les grandes surfaces et les mairies
 - Augmenter le nombre de magasins proposant la consigne sur le territoire
 - Associer des marques locales (eau St Amand par exemple)
 - Accompagner et dissuader entreprises et grande distribution de générer des déchets



Proposition déjà inclue dans toutes les actions du PLPDMA



Ces propositions seront présentées durant les rencontres annuelles des acteurs de la consigne dans le cadre de cette action

Le rôle du PLPDMA est de donner des solutions aux usagers pour réduire leurs déchets et ne peut agir à une échelle globale des industriels

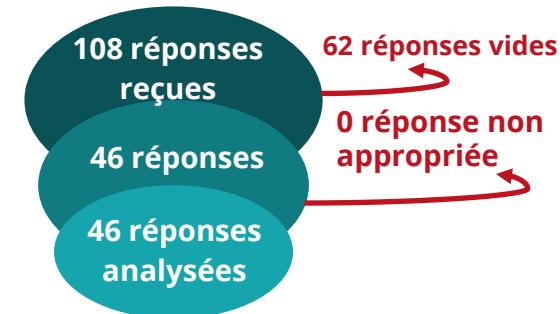


Action n°14 : Lancer les défis « foyers Zéro Déchet »

- 24 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 4 commentaires positifs (« Génial », « C'est une initiative qu'il faut continuer et valoriser » ...)
- 2 commentaires hors-sujets

➤ 16 propositions des répondants :

- Renforcer la communication et la prévention → **Proposition déjà inclue dans toutes les actions du PLPDMA**
- Remarque sur la difficulté à mettre en œuvre, à atteindre le « zéro déchets » → **Changer l'appellation pour ne pas parler de « Zéro déchets » (« Limitons nos déchets à la maison »)**
- Accompagner et dissuader entreprises et grande distribution de générer des déchets → **Le rôle du PLPDMA est de donner des solutions aux usagers pour réduire leurs déchets et ne peut agir à une échelle globale des industriels.**
- Développer le vrac → **Non inclus dans le PLPDMA car d'autres actions/cibles ont été priorisées**
- Renforcer la prévention dans les écoles → **Proposition déjà incluse dans l'action n°16**
- Mettre en place des récompenses, toucher des familles peu sensibles aux enjeux déchets → **le SIAVED ne peut récompenser financièrement les usagers**
Réflexion sur la possibilité d'interpeller les adhérents et les communes sur le sujet





Axe 6 – Eco-exemplarité

Action n°12 : Mobiliser les communes sur la prévention des déchets

- › 24 réponses sans commentaire sur cette fiche
- › 4 commentaires positifs (« exemplarité est un incontournable » ...)
- › 10 commentaires hors-sujets ou évocation du cas particulier de sa commune

- › 12 propositions des répondants :
 - › Plusieurs référents par commune
 - › Tri HF (mettre en place des corbeilles de tri dans l'espace public)

- › Etudier les coûts/recettes de la réduction des déchets communaux

- › Expertise aux associations et difficultés de faire respecter le tri en manifestation

- › Communiquer dans les écoles et dans les bâtiments communaux



→ Il est dans un premier temps prévu un seul référent par commune. Cela pourra évoluer en cours de PLPDMA si nécessaire et jugé utile.

→ La mise en place du tri hors-foyer (dans l'espace public) n'est pas intégré au PLPDMA et est du ressort de la propreté urbaine.
Le SIAVED commence à étudier le sujet.

→ Dans le cadre de cette action le SIAVED participe déjà à accompagner les communes dans leurs actions et leur bilan. Des études complémentaires en cours de PLPDMA pourront être réalisées si nécessaire et jugées utiles et pourront être intégrées ultérieurement à l'action n°17

→ L'accompagnement des éco-événements est prévu dans cette action

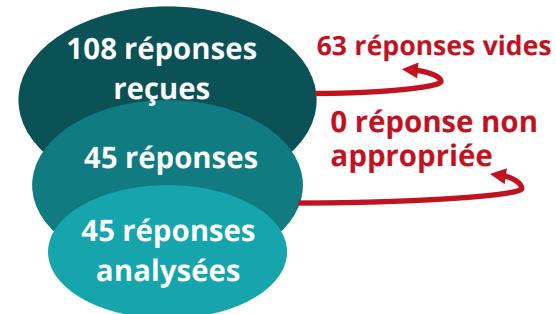
→ Proposition déjà prévue dans les actions n°15 et n°16



Axe 6 – Eco-exemplarité

Action n°13 : Former les agents communaux et intercommunaux

- 28 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 7 commentaires positifs (« Indispensable », « transmission de savoir », « valoriser leur travail » « bonne idée »...)
- 6 commentaires hors-sujets dont :
 - Remarques sur les agents de collecte → **Les agents de collecte ne sont pas la cible de l'action**
 - Les déchets d'hôpital → **Les déchets des hôpitaux ne sont pas gérés par le SIAVED et ne sont donc pas intégrés à ce PLPDMA**
- 4 remarques des répondants :
 - Financement des formations
 - Libérer du temps pour la formation des agents
 - Accent sur des pratiques peu chronophages car les agents ont de multiples actions
 - Les agents peuvent être volontaires mais les élus des communes restent décisionnaires, ce sont les élus qu'il faut former



Les formations prévues dans cette action sont financées par le SIAVED

La formation des agents reste sur la base du volontariat des agents et des communes / collectivités adhérentes

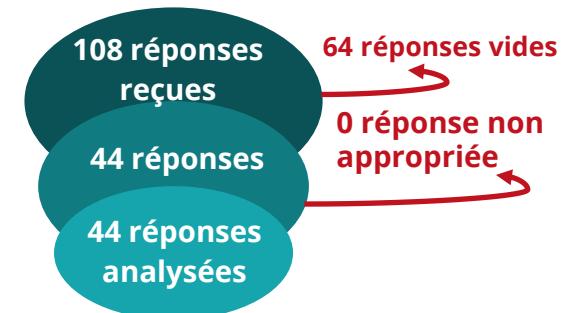
La formation et sensibilisation des élus est prévu dans l'action n°12



Axe 7 – Communiquer et sensibiliser

Action n°15 : Structurer la communication du SIAVED

- 29 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 4 commentaires positifs (« très bien », « très importante » « bien communiquer pour faire appliquer les démarches » ...)
- 3 commentaires hors-sujets
- 8 propositions des répondants :
 - 2 remarques à propos des modalités de fréquences (horaires de collecte)
 - Mieux communiquer sur les horaires de collecte
 - Campagne d'affichage grand format une fois par an
 - Utiliser les panneaux lumineux des communes
 - Communiquer sur les coûts du service, sur les charges et les recettes
 - Présence sur les réseaux sociaux
 - Utiliser les poubelles comme support de communication
 - Augmenter la visibilité du site internet du SIAVED



➤ Ces points sont étudiés dans le cadre de l'action n°17



Toutes ces actions et leur mise en œuvre seront étudiés et pourront intégrer le plan de communication du SIAVED

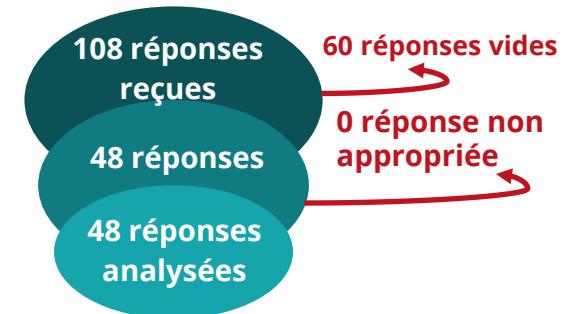
Les réseaux sociaux et une campagne annuelle de communications sont d'ores et déjà prévues



Axe 7 – Communiquer et sensibiliser

Action n°16 : Poursuivre les animations scolaires

- 21 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 16 commentaires positifs / action prioritaire (« Essentiel», « très important» « continuer » ...)
- 2 commentaires hors-sujets du PLPDMA : Elargir les animations à d'autres thématiques (utilisation téléphone portable, perturbateurs endocriniens...)...
- 9 propositions des répondants :
 - Réaliser des actions dans les collèges, lycées, universités également
 - Pas assez d'animations (70 par an / 0,40 ETP c'est insuffisant)
 - Elargir les animations avec participations Clean up day, visites centre de tri ou pavillon pédagogiques



➤ Les actions sont réalisées à la demande des établissements scolaires.

➤ Les actions sont dimensionnées sur la base des moyens actuels du SIAVED
Ils pourront être revus à la hausse durant les 6 années

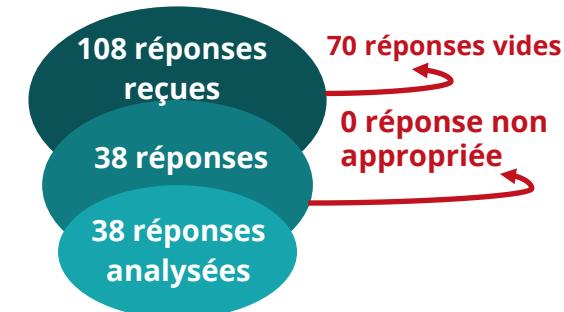
➤ Les opérations de ramassage de déchets sont sur la base du volontariat et non organisés par le SIAVED
Les visites ne sont pas incluses dans le PLPDMA mais déjà réalisées par le SIAVED



Axe 7 – Déployer les outils économiques

Action n°17 : Etude pour la définition d'un schéma directeur de gestion des déchets orienté vers la réduction et propre à chaque EPCI

- 28 réponses sans commentaire sur cette fiche
- 3 commentaires n'ayant pas compris la fiche action (abréviation, termes techniques...)
- 4 commentaires hors-sujet du PLPDMA
- 3 propositions des répondants :
 - Propositions autour des fréquences de collecte à augmenter ou réduire selon le flux
 - Remarques sur certaines contraintes du changement (dérives...)
- Proposition de créer un groupe citoyen / commission usagers dans les études



Ces remarques sont bien étudiées dans le cadre de l'action n°17

→ A intégrer dans la gouvernance des études de l'action 17 ?



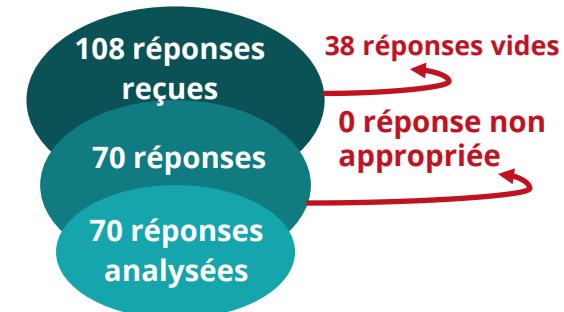
Remarques d'ordre général

- 25 réponses sans commentaire d'ordre général
- 6 commentaires positifs (« bonne initiative », « vision globale », « espère que le plan aura du succès »)
- 7 commentaires hors-sujets du PLPDMA : changement des industriels, actions nationales,...

- 31 propositions des répondants :
 - Sensibilisation des jeunes, des habitants, label ville « propre »...
 - Propositions (achat vracs, accompagnement bailleurs sociaux, agriculture)

- 14 propositions autour des fréquences de collecte à augmenter ou réduire
- Remarques sur certaines contraintes du changement (mobilité séniors, dérives...)
- Remarques autour des modalités de financement du service

- 3 remarques pour continuer le dialogue, la transparence et les sollicitations des usagers



➤ Déjà inclus dans les actions du PLPDMA

➤ Non inclus dans le PLPDMA car d'autres actions/cibles ont été priorisées

➤ Ces remarques sont étudiées dans le cadre de l'action n°17

➤ Une rencontre annuelle avec les citoyens prévue dans l'action n°10

➤ Le SIAVED se garde la possibilité de consulter le public à mi-PLPDMA
➤ Le SIAVED pourra intégrer un groupe de citoyens à la CCES